



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
de la séance du

21 juin 2010, 20 h.
Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le **préavis municipal no. 1/2010 relatif à la gestion et aux comptes 2009**,
- oui le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. de fixer à CHF 90.00 la taxe personnelle 2010 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1er janvier 1997.
2. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2009, ainsi que le bilan, tels que présentés,
3. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
4. de relever la commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 21 juin 2010*

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Anne Rohrbach